

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (à compter du 1<sup>er</sup> aout 2013)

### CLAUSE GENERALE

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

### PRIX

Nos prix s'entendent pour marchandises départ usine Port et Emballage en sus. Ils sont établis « Hors Taxes » et sont révisables en fonction des variations économiques dans le pays d'origine du matériel.

### DELAIS

Les détails de livraisons ne sont donnés qu'à titre indicatif sauf convention express entre l'acheteur et notre société ; les retards de livraison ne peuvent donner lieu au paiement de pénalités. En cas de force majeure, les commandes en cours sont suspendues de plein droit, sans indemnités ni dommages et intérêts.

### TRANSPORT

Nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur à partir de la sortie de nos magasins. En cas de retard de prise de possession imputable à l'acheteur, celui-ci supporte tous les risques à dater du jour de mise à disposition.

### GARANTIE

Nos matériels sont garantis contre tous vices de fabrication, pour un délai de six mois à dater du jour de mise à disposition ou d'expédition. Les défauts constatés par l'acheteur doivent être dénoncés par écrit dans un délai de huit jours suivant la réception du matériel. La réexpédition du matériel ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du vendeur.

La garantie est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces ou éléments reconnus défectueux par nos services techniques. Notre responsabilité est limitée à la garantie telle qu'elle est définie ci-dessus et ne peut en aucun cas nous engager en cas de dommages matériels ou corporels dus aux défauts reconnus. La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la période de garantie.

### FACTURATION

Nos tarifs s'appliquent pour les facturations supérieures ou égales à 150 € Hors Taxes (hors Port et Emballage), pour toute somme inférieure une participation aux frais de gestion de 14,23 € Hors Taxes sera appliquée.

### PAIEMENT

SAUF ACCORD PREALABLE, nos factures sont payables à WAVRIN, net sans déduction d'escompte, à 60 jours date de facture -Article L411-6 du code du commerce (alinéa 8).

Pour toute première affaire, c'est-à-dire lorsqu'un compte client n'est pas encore ouvert, le paiement de la livraison s'effectuera soit à la commande, soit à l'enlèvement, ou contre remboursement sans escompte.

Conformément à l'article 124 du Code de commerce et au décret du 2 mai 1938, les traites envoyées à l'acceptation devront nous être retournées dans un délai bref fixé à 15 jours à partir de la date de facture ou de relevé.

En cas de retard, l'acheteur encourt de plein droit ; conformément à l'article L.441-6 du code du commerce, des pénalités de retard, au taux annuel de 20%, et une indemnité de 40€ dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Les pénalités de retard sont exigibles dès le lendemain de la date de règlement figurant sur la facture, et ce, sans qu'aucun rappel ni mise en demeure ne soit nécessaire. Le défaut d'un seul paiement nous autorise de plein droit à résilier les commandes en cours, ou à en suspendre l'exécution et en tous cas à procéder aux envois CONTRE REMBOURSEMENT.

### RESERVE DE PROPRIETE

Nous nous réservons expressément la propriété des matériels livrés par nos soins jusqu'au paiement intégral de nos factures et le cas échéant, des frais supplémentaires y compris les intérêts de retard.

En cas de non-paiement ou de retard de paiement, nous nous réservons la possibilité soit d'exercer immédiatement, après mise en demeure par lettre recommandée, tous nos droits découlant de notre propriété, notamment de reprendre le matériel, soit de demander la résiliation de la vente.

L'acheteur s'engage à aviser immédiatement le vendeur en cas de saisie ou de toute autre mesure semblable frappant le matériel qui est resté notre propriété. L'acheteur devra s'opposer notamment à toute mesure de ce genre en invoquant notre propriété et en fournissant les preuves nécessaires au maintien de nos droits.

## JURIDICTION

De convention expresse, tous litiges seront de la compétence exclusive des Tribunaux de Lille.

